

**COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET
PERLERIN EN AFRIQUE DU NORD-OUEST**

**RAPPORT DE LA VINGT CINQUIEME SESSION DU
COMITE EXECUTIF TENUE A TRIPOLI (LIBYE)
DU 15 AU 19 JUIN 1997**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE**

Point 1 : Ouverture de la Session

Répondant à l'aimable invitation de la Libye et en accord avec le Directeur-Général de la FAO et le Président de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, le Président du Comité Exécutif de la Commission a convoqué la 25ème session du Comité à Tripoli (Libye) du 15 au 19 juin 1997.

Ont participé à cette session, les délégués des Cinq Etats membres de la Commission, le Représentant de la FAO/Siège, le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest, le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin de la Région Centrale et le Représentant de l'Organisation Arabe du Développement Agricole.

Mr. Le Secrétaire-Adjoint du Comité Populaire Général de l'Agriculture de la Région de Tripoli a ouvert la session, en souhaitant la bienvenue et un agréable séjour, en terre Libyenne, à tous les participants qu'il a remerciés pour leur participation à cette session à laquelle il a, également, souhaité l'aboutissement à des résultats positifs. Il a, ensuite, relevé l'importance de cette session eu égard à la situation acridienne prévalant dans la Région Centrale où des reproductions et des extensions d'infestations ont eu lieu et à partir d'où des mouvements d'essaims ont été signalés vers les zones de reproduction estivale situées dans les pays du Sahel principalement la Mauritanie. En dépit des opérations de lutte terrestre et aérienne effectuées par certains pays de la Région Centrale, la situation acridienne demeure confuse ce qui implique, d'une part, la vigilance et la préparation à toutes les éventualités et d'autre part, une coopération étroite entre les pays menacés et un appui technique et financier de la part des Institutions et Organisations internationales ainsi que des pays donateurs. Il a souligné l'importance qui doit être accordée à la recherche sur le Criquet pèlerin notamment celle touchant aux activités sur le terrain et destinée à améliorer la prospection et la lutte. Des recherches doivent, également, être entreprises pour mieux comprendre la bio-écologie et le comportement du Criquet pèlerin dans les conditions naturelles et pour mieux organiser la lutte afin qu'elle soit efficace, économique et sans effets néfastes à l'environnement. Il a, particulièrement, insisté sur le rôle prépondérant que joue la formation des cadres à tous les niveaux dans le renforcement des capacités d'intervention des pays concernés par le Criquet pèlerin. Il a mis l'accent, à ce niveau de son allocution, sur les Equipes Maghrébines d'Intervention qui ont fourni d'énormes efforts dans les zones infestées et servi à la fois d'outil de coopération étroite avec les pays du Sahel et d'institution de formation et d'échanges d'expériences dans le domaine de la lutte antiacridienne.

Mr. Le Secrétaire-Adjoint a affirmé la volonté de la Jamahiria de coopérer avec toutes les Commissions et les Organisations internationales en mettant tous les moyens disponibles au service de la lutte contre le fléau acridien. Il a, par ailleurs, mis en relief l'action extrêmement utile que la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du Nord-Ouest a mené et continue à mener depuis plus de 25 ans particulièrement dans les domaines de l'échange des informations, de la coordination des activités antiacridiennes à l'échelle de la région, du renforcement des capacités d'interventions des Etats membres, de la coopération avec la FAO et le fonctionnement des Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin. Il a, en outre, demandé aux Etats membres de conjuguer leurs efforts pour apporter au Secrétariat de la Commission, à travers la FAO, l'appui et le soutien nécessaires afin

qu'il puisse poursuivre sa mission. Il a, ensuite, attiré l'attention sur la lutte préventive qu'il considère comme l'unique stratégie de lutte capable, par son efficacité, de résoudre le problème du Criquet pèlerin d'une façon radicale.

En conclusion, il a exprimé la confiance de la Jamahiria en la FAO et en la Commission dans leur lutte pour l'élimination des invasions acridiennes qui ont, toujours, constitué une menace grave pour les réalisations de nos pays dans le domaine agricole et une atteinte à leur autosuffisance alimentaire.

Il a réitéré, en terminant son allocution, ses souhaits d'un agréable séjour en Libye à tous les participants et plein succès aux travaux de la session.

Le Représentant de la FAO/Siège à la session a, au nom du Directeur-Général de l'Organisation, exprimé ses vifs remerciements et sa haute appréciation à la Libye pour l'organisation de la 25ème session du Comité Exécutif à Tripoli et pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité. Il a, ensuite, abordé la question relative à la présente situation acridienne qui, tout en se situant dans une période de rémission, ne présente pas moins des traits spécifiques qui posent le problème d'un examen approfondi d'une pareille situation. La présente situation renferme, en effet, de nombreux facteurs mal définis qui la fait beaucoup ressembler à celle vécue en 1993.

Il a, par ailleurs, souligné l'importance du Programme "EMPRES" qui requière des moyens financiers et techniques conséquents, pour son extension à la région occidentale de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin. Il a, en outre, insisté sur le fait que cette extension revêt un grand intérêt pour la Commission et son Comité Exécutif par ce qu'elle offre la possibilité d'intégrer dans le cadre du Programme "EMPRES" tous les projets que la Commission a élaborés et qui peuvent être financés et mis en oeuvre en étroite coordination avec la FAO, les donateurs et les pays renfermant les aires grégarigènes. Il a, en suite, relevé l'importance de la lutte préventive considérée comme la solution unique et la plus rationnelle pour maîtriser le fléau acridien aussi bien en période de rémission qu'en période d'invasion.

A la fin de son intervention, il a renouvelé ses vifs remerciements à la Libye pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse ainsi qu' au Président du Comité National Permanent de lutte contre le Criquet pèlerin, à ses collaborateurs et à tout le Personnel du Comité pour la parfaite organisation de la réunion à laquelle il a souhaité plein succès.

Le délégué de la Tunisie a pris la parole, en sa qualité de Président de la 24ème session du Comité Exécutif de la Commission, pour présenter, en son nom et au nom de tous les participants, ses remerciements et exprimer sa gratitude à la Libye pour l'organisation de la 25ème session du Comité Exécutif à Tripoli et pour toutes les facilités et les dispositions prises pour le déroulement de la réunion dans d'excellentes conditions. Il a, également, salué l'action bénéfique que le Comité National Permanent de lutte contre le Criquet pèlerin n'a cessé de mener depuis sa création dans l'intérêt de la Libye et de la région.

Avant de mettre en relief le rôle prépondérant joué par le Secrétariat de la Commission durant plus de 25 ans passés au service des pays membres, il a fait part de son appréciation de la coopération constructive et franche instaurée entre les pays membres de la Commission, coopération qui milite en faveur du maintien et de la poursuite des activités de cette Commission sur les plans régional et international.

Mr. Ali Ben Romdhane, Secrétaire du Comité Populaire Général de l'Agriculture, a honoré de sa présence la séance de clôture de la réunion, séance au cours de laquelle il a pris connaissance des décisions et recommandations élaborées par le Comité Exécutif

de la Commission et a fait part, dans une brève allocution, de sa considération pour les efforts fournis qui ont abouti aux résultats fructueux exposés et de la nécessité d'une lutte antiacridienne basée sur des actions tirées des 3 orientations principales suivantes :

- Poursuite de la lutte préventive telle que conçue par la Commission et envisagée dans le cadre du Programme "EMPRES".
- Organisation de la formation des cadres à tous les niveaux.
- Réalisation des recherches sur tous les thèmes touchant au Criquet pèlerin et à son contrôle dans le respect de l'homme et de son environnement.

Mr. Le Secrétaire du Comité Populaire Général de l'Agriculture a fait remarquer que ces actions sont capables de maîtriser le fléau acridien et d'éviter ainsi toute menace pesant sur la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire arabe dans la mesure où toutes les organisations et les structures chargées de la lutte antiacridienne s'engagent à mener à terme cette entreprise. Il a souligné, par ailleurs, l'importance de la coopération et de la réalisation des actions communes entre les pays du Maghreb et les pays du Sahel dans les domaines de la prospection et de lutte antiacridienne au moyen des Equipes Maghrébines d'Intervention dont il faut renforcer les moyens afin que son action soit étendue à toutes les zones de reproduction existantes dans la région. Il a, également, recommandé la poursuite des prospections conjointes terrestres et aériennes aux frontières des pays maghrébins. Au terme de son allocution, Mr. Le Secrétaire du Comité Populaire Général de l'Agriculture a affirmé la disponibilité de son Département pour mettre les moyens nécessaires au service de toute action commune capable d'assurer rapidement et de la manière la plus efficace les objectifs assignés. Il a espéré que tous les participants aient passé un agréable séjour en Libye et leur a souhaité un bon retour chez eux.

Point 2 : Election du Président et du Vice-Président

Président : Mr. Mustapha Mohamed ALIESH (Libye)

Vice-Président : Mr. Mohamed Abdallahi OULD BABAH (Mauritanie)

Comité de Rédaction

Le Comité de rédaction a été constitué d'un Représentant de chaque pays membres, du Secrétaire de la Commission et du Représentant de la FAO/Siège.

Participants à la Session

Ont participé à la Session et sont intervenus dans les débats résumés dans le présent rapport, les délégués des Etats membres, le Représentant de la FAO/Siège et le Secrétaire de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin de la Région Centrale.

Algérie

Mr. Chara Bachir,

Chef du Département de Lutte Antiacridienne,

Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouaddek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger

Tel : (213-2) 525017/524263/503016 à 18 - Fax : (213-2) 758158

Libye

Mr. Mustapha Mohamed Aliesh,

Président du Comité National Permanent de la Lutte contre le Criquet pèlerin.
El Fernag Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye
Tel : (218-21) 607755/607198 - Fax (218-21) 602351

Mr. Abdessalam Khélifa Bouraoui,

Membre du Comité National Permanent de la Lutte Contre le Criquet Pèlerin.

Mr. Frej Mohamed Karra,

Membre du Comité National Permanent de la Lutte Contre le Criquet Pèlerin.

Mr. Mohamed Miloud Abou Bakr,

Membre du Comité National Permanent de la Lutte Contre le Criquet Pèlerin.

Mr. Mustapha Ali Maatoug,

Chargé de le météorologie au sein du Comité National Permanent de la lutte Contre le Criquet pèlerin.

Maroc

Mr. Saïd Ghaôût,

Chef du Centre National de la Lutte Antiacridienne d'Aït -Melloul
B.P. 125 INEZGANE
Tel : (212-8) 241221 - 24 14 96 - 24 23 30
Fax : (212-8) 241529

Mauritanie

Mr. Mohamed Abdallahi Ould Babah,

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP - MDRE
B.P. 180 Nouakchott - Mauritanie
Tel : (222-2) 59815 - Fax : (222-2) 56286

Tunisie

Mr. Hafedh Hamdi,

Ingénieur Principal, Chef de la Section Acridologie,
Sous-Direction de la Défense des Cultures - DGPA -
Ministère de l'Agriculture
30, Rue Alain Savary 1082 Tunis
Tel : (216-1) 788979
Fax : (216-1) 797047

Mr. Houcine Sghaïer,

Président-Directeur-Général de la SONAPROV
20, Rue Taïeb M'hiri
2014 Megrine-Riadh
Tel : (216-1) 434396/433449
Fax : (216-1)434233

Mr. Mohamed Maamoun Hammi,

Ingénieur Chargé de la Logistique à la Section Acridologie,
Sous-Direction de la Défense des Cultures - DGPA -
Ministère de l'Agriculture
30, Rue Alain Savary - Tunis -

Mr. Mohamed Hédi Grichi,
Ingénieur Adjoint à la Section Acridologie
Sous-Direction de la Défense des Cultures -DGPA-
Ministère de l'Agriculture
30, Rue Alain Savary -Tunis-

FAO

Mr. Abderrahmen Hafraoui,
Fonctionnaire Principal,
Chef du Groupe Acridiens, Autres Ravageurs Migrateurs et Opérations d'Urgence,
FAO-Rome

Via delle Terme Di Caracalla 00100 - Italie

Tel : (39-6) 57054021

Fax : (39-6) 57055271

Mr. Nézil Mahjoub,

Fonctionnaire Régional pour la Lutte Antiacridienne, Secrétaire de la CLCPANO
B.P. 300 FAO R,

61, Rue Alain Savary 1082 Tunis - Tunisie

Tel : (216-1) 800468

Fax : (216-1) 800895

Mr. Mahmoud Taher,

Fonctionnaire Régional, Secrétaire de la Commission de Lutte Contre le Criquet
pèlerin de la Région Centrale-Bureau de la FAO pour le Proche-Orient,

P.O. Box 2223 le Caire - Egypte

Tel : (202) 3616804/3372229

Fax : (202) 3616804/3495981

Point 3 : Ordre du Jour

Après discussion, l'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1 - Ouverture de la Session.
- 2 - Election du Président et du Vice-Président.
- 3 - Adoption de l'ordre du jour.
- 4 - Réexamen des projets établis par la Commission et restés sans financement extérieur pour les intégrés dans le cadre du programme EMPRES.
- 5 - Révision et préparation des documents relatifs :
 - au concept et à l'exécution de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin.
 - à l'organisation structurelle de la lutte contre le Criquet pèlerin.
 - à la réflexion sur le système d'information en lutte antiacridienne.
 - à la Commission, 25 an après sa création.
- 6 - Evaluation de la situation acridienne à l'intérieur et l'extérieur de la région et prévisions pour les prochaines mois.
- 7 - Situation des Equipes maghrébines d'intervention contre le Criquet pèlerin.
- 8 - Examen des comptes annuels et préparation du programme de travail et du budget pour 1998.
- 9 - Examen de la situation de la Commission et de son devenir.
- 10 - date et lieu de la prochaine réunion.
- 11- Adoption du rapport de la réunion.

Point 4 : Réexamen des projets établis par la Commission et restés sans financement extérieur pour les intégrer dans le programme EMPRES.

Convaincu que la solution du problème acridien passe nécessairement par la mise en oeuvre de la lutte préventive, stratégie adoptée par l'ensemble des pays de la région occidentale, le Comité Exécutif note que le programme EMPRES s'inscrit pleinement dans cette stratégie.

A ce titre et compte tenu des spécificités du problème acridien en région occidentale le Comité Exécutif recommande que :

- la mission FAO chargée de la formulation du programme EMPRES pour la région occidentale, intègre dans ledit programme les préoccupations de la région contenues dans les différents projets qu'elle a établis, à savoir les projets relatifs à la lutte préventive, la météorologie, la formation, la recherche et l'environnement.
- le Fonctionnaire Régional chargé de la lutte antiacridienne assure également la coordination du programme EMPRES et ce afin d'éviter les duplications et de donner plus de chance de réussite à la lutte préventive.

Point 5 : Révision et préparation des documents relatifs :

- au concept et à l'exécution de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin,
- à l'organisation structurelle de la lutte contre le Criquet pèlerin,
- à la réflexion sur le système d'information en lutte antiacridienne,
- à la Commission 25 ans après sa création,

Après étude et discussion des trois premiers documents, le Comité Exécutif a décidé, en y apportant quelques modifications, leur publication dans la revue dont il a préconisé la création.

Quant au document relatif à la "Commission 25 ans après sa création", le Comité Exécutif a recommandé de charger, dans le cadre d'une consultation dont le financement sera demandé à la FAO, un expert pour réexaminer et présenter ce document dans une forme illustrée digne de cet événement.

Dans le but de mettre à la disposition des pays membres de la Commission les informations existantes sur le Criquet pèlerin et à la lutte contre ce fléau, au niveau de chaque pays, le Comité Exécutif a recommandé d'engager un spécialiste national de la lutte antiacridienne pour réaliser ce travail en inventoriant tous les documents disponibles se rapportant à l'organisation et à la conduite des opérations de prospection et de lutte, aux recherches, à la formation, aux moyens de communication et à leur évolution dans le temps, à l'utilisation de la météorologie et de la télédétection, à l'amélioration enregistrée dans les produits et les moyens de lutte terrestres et aériens employés, aux équipements des laboratoires de recherches et de toute autre information ou proposition soutenue par des photographies, des films et des revues que le pays juge utile de fournir. Ce travail, qui doit être présenté sous la forme d'un rapport détaillé analysant l'ensemble des données recueillies, sera rémunéré

au moyen d'un contrat d'Auteur dans le cadre d'une consultation dont le financement sera assuré par la FAO, sur la base d'un taux à fixer en accord avec le pays.

Point 6 : Evaluation de la situation acridienne et prévisions

Après examen de la situation du Criquet pèlerin au niveau de l'aire d'invasion, les discussions ont porté essentiellement sur l'activité acridienne en Région Centrale, particulièrement dans les pays bordant la Mer Rouge où une activité acridienne importante suivie d'une lutte intensive sur 240.000 ha d'essaims et de bandes larvaires a été effectuée en Arabie Saoudite. Malgré les efforts de lutte fournis dans ce pays, quelques essaims ont pu traverser la Mer Rouge et se déplacer vers l'Ouest.

Ces essaims pourraient apparaître au Tchad et dans le Sud de la Jamahiriya où ils se multiplieraient en cas d'existence de conditions écologiques favorables à la reproduction. Au cas où ils ne rencontrent pas de conditions favorables à leur activité reproductrice, ils poursuivront leurs déplacements pour atteindre les régions sahéliennes traditionnelles de reproduction estivale. La vitesse d'évolution de ces essaims vers l'Ouest (Tchad, Niger, Mali, Mauritanie) dépend essentiellement de la précocité et de l'importance des précipitations dans ces régions. Eu égard à cette situation, le Comité Exécutif invite les pays de l'Afrique du Nord-Ouest à un maximum de vigilance et leur demande de prendre les mesures nécessaires à une surveillance rapprochée, et un échange d'informations en temps opportun.

Pour éviter que la situation qui a prévalu en 1993 en Mauritanie ne se reproduise, il est prévu la mise en oeuvre d'un plan d'action visant la surveillance des zones potentielles de reproduction à partir du début Juillet 1997 et qui s'étale jusqu'à janvier 1998. Après examen et discussion, le Comité Exécutif a approuvé ce plan d'action et demande à la FAO de lui trouver le financement nécessaire.

Point 7 : Situation des Equipes Maghrébine d'Intervention

Vu les efforts considérables fournis par ces équipes, surtout en Mauritanie et les résultats satisfaisants enregistrés dans la lutte contre le Criquet pèlerin, le Comité Exécutif considère qu'il est essentiel de préserver ces équipes et de les renforcer en leur fournissant les fonds nécessaires pour la maintenance, la réparation, l'achat des équipements de terrain et les doter d'un atelier mobile avec mécaniciens et ce, afin qu'elles puissent poursuivre leurs activités dans de bonnes conditions.

Pour maintenir la capacité d'intervention de ces équipes, le Comité Exécutif juge nécessaire le renouvellement progressif des moyens actuels devenus vétustes, suivant le programme établi à cet effet.

Par ailleurs, le Comité Exécutif se félicite des efforts considérables fournis par les prospecteurs maghrébins dans le cadre des Equipes Maghrébines d'Intervention en Mauritanie et note avec regret les conditions matérielles déplorables auxquelles ils ont été soumis ainsi que l'absence de couverture sanitaire et d'assurance. Ces conditions ne reflètent nullement les efforts fournis par ce personnel et ne servent pas, par conséquent, la lutte contre le Criquet pèlerin.

A cet effet, le Comité Exécutif recommande de trouver une solution urgente et convenable à cette situation.

Point 8 : Compte annuel et programme de travail

Après l'exposé du secrétariat sur les comptes annuels et le programme de travail, le Comité Exécutif a discuté avec beaucoup d'intérêt toutes les données incluses dans le document de travail présenté à ce sujet et a donné son approbation pour les comptes des années 1995 et 1996 et arrêté le budget de 1997 - 1998 ainsi que le programme de travail correspondant.

Il a fait, néanmoins, part des observations suivantes :

- tout en notant une amélioration constante dans la présentation des documents relatifs au budget, il souhaite que le programme de travail soit à l'avenir plus précis et détaillé.
- le Comité Exécutif rappelle la recommandation de la 23^{ème} session tenue à Tunis relative aux dépenses excessives se rapportant aux invitations des pays membres aux réunions de la Commission, dépenses devant normalement être comprises dans les 13 % représentant les frais de gestion du fonds de la Commission et réitère sa demande à la FAO de reconsidérer ces prélèvements non justifiés.
- le Comité Exécutif se félicite de l'effort fourni pour la Jamahiriya et la Mauritanie pour le règlement des arriérés de leurs contributions et souhaite que les pays ayant des arriérés en fassent autant.
- vu le coût élevé de la traduction simultanée et le besoin de la Commission de financer d'autres activités importantes, le Comité Exécutif propose que la prochaine réunion de la Commission se déroule à titre exceptionnel uniquement en langue arabe.

Point : 9 : La situation actuelle de la Commission et son avenir

Le Comité Exécutif a étudié la situation actuelle de la Commission et son avenir et cela en raison des nouvelles données en particulier le départ à la retraite à la fin de l'année 1997 du Secrétaire de la Commission et les perspectives de la mise en place du programme EMPRES dans la Région Occidentale de l'aire d'invasion du Criquet pèlerin.

Après s'être félicité des activités appréciables fournies par la Commission à la région, le Comité Exécutif a recommandé :

- le renforcement de la Commission afin qu'elle poursuive ses activités.
- la préservation du poste de Secrétaire de la Commission ainsi que son budget de fonctionnement dans le cadre du programme régulier de l'Organisation.
- la tenue, sous l'égide de la FAO, d'une réunion d'experts des pays de la commission et des pays du sahel abritant les zones de multiplications et de grégarisation et ce, afin d'élaborer un document sur une stratégie commune de lutte préventive contre le Criquet pèlerin en région occidentale. Ce document technique servira pour la sensibilisation des décideurs dans les pays concernés et constituera une base de discussions entre les pays de la région.

Point 10 : Date et lieu des prochaines sessions

Le Comité Exécutif juge nécessaire d'avancer la tenue de sa prochaine session et de celle de la Commission prévue à Tunis en Juin 1998 à la fin de 1997 et ce, pour étudier l'avenir de la Commission avant le départ à la retraite de son Secrétaire.

Remerciements

Les participants expriment leurs vifs remerciements et leur gratitude à la JAMAHIRIA pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité généreuse, la parfaite organisation et les facilités accordées aux participants, conditions qui ont largement contribué au succès de la Session. De même qu'ils félicitent le Président de la session pour la bonne conduite des travaux ayant abouti aux résultats très positifs.

Les participants ont exprimé leur satisfaction au Secrétaire de la Commission pour la qualité des documents préparés tout en le remerciant pour les avoir transmis aux pays dans des délais raisonnables.

Les participants se félicitent également de la participation à leurs travaux du Secrétaire de la Commission de la Région Centrale et apprécient sa précieuse contribution qui est de nature à renforcer les liens entre les deux Commissions.

Ils ont, particulièrement, fait part de leurs remerciements et de leur gratitude à la FAO pour son soutien permanent à la lutte contre le Criquet pèlerin et à la mise en place d'une politique visant le renforcement de la lutte préventive ainsi qu'aux donateurs qui ont soutenu l'effort de lutte dans la région.

Les participants ont vivement remercié le Représentant du Directeur-Général de la FAO à la réunion pour sa précieuse contribution aux travaux de la session.

ANNEXES

Note sur le programme de travail et le budget de la Commission, sur les contributions des Etats membres et les recettes et les dépenses pour les années 1995-1996 et sur les prévisions de dépenses pour 1997

I - Introduction

Les pays de l'Afrique du nord-Ouest conscients de la gravité des invasions acridiennes pour l'agriculture, l'homme et son environnement, se sont engagés, dans le cadre de la Commission créée sous l'égide de la FAO, d'assurer une étroite collaboration et d'agir collectivement dans le but de promouvoir les recherches et l'action sur le plan national, régional et international en vue de combattre le Criquet pèlerin.

II - Programme de travail

Le programme de travail établi, en fonction des orientations et directives contenues dans l'accord portant création de la Commission, est réalisé régulièrement, avec des variations annuelles liées souvent à l'activité du Criquet pèlerin à l'aide d'un budget annuel adopté par la Commission et supporté par les Etats membres. Ce programme comporte les principales actions suivantes :

1. Coordination régionale

Des réunions périodiques sont prévues pour les 2 organes statutaires de la Commission : La Commission et son Comité Exécutif.

La Commission se réunit depuis la décision prise en 1992 à la 18ème session tenue à Alger, une fois tous les 2 ans en session ordinaire et le Comité Exécutif une fois entre les 2 sessions ordinaires de la Commission.

Des réunions extraordinaires peuvent être envisagées en cas de besoin, pour l'un ou l'autre organe statutaire.

Les rencontres maghrébines organisées par la Commission ont entretenu et renforcé l'esprit de coopération et de solidarité entre les pays de la région. Elles ont été à l'origine des propositions qui sont en mesure de rationaliser la lutte antiacridienne (coopération dans le cadre des structures créées par la FAO, formation supérieure des cadres pour le renforcement des services nationaux de lutte contre le Criquet pèlerin et des recherches acridiennes, Forces internationale et maghrébine, projet sur la lutte préventive ect....)

2 - Coopération régionale et internationale

La solution du problème acridien dépasse le cadre national; elle doit être recherchée dans la conjugaison des efforts à l'échelle nationale, régionale et internationale d'où l'intérêt porté par les pays maghrébins à cette action intégrée.

- Renforcement de la coopération avec les pays sahéliens renfermant les aires grégariques

(Prospections conjointes, représentation mutuelle aux réunions, établissement d'un accord cadre dans le but d'institutionnaliser la coopération dans tous les domaines intéressant le Criquet pèlerin ect...).

- Maintien des contacts avec les autres Organisations régionales chargées de la lutte antiacridienne

(Appui à ces Organisations et liaisons au moins au niveau de l'information en attendant une collaboration plus étroite).

- Réactivation du rôle du Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin

Paiement des contributions au Fonds 9.161 et participation active aux réunions de ce Comité.

3 - Rapports sur la situation acridienne

La Commission est tenue d'assurer aux Etats membres des renseignements récents sur l'activité du Criquet pèlerin dans la région. Elle a été mandatée en 1972 par le Comité FAO pour remplir cette mission en établissant un rapport sur la situation acridienne mensuelle en période de rémission et des communications plus fréquentes, si nécessaires quotidiennes, en période d'invasion.

Le « C.O.P.R. » à Londres qui était chargé de l'établissement de cette situation, recevait jusqu'en 1973 du Fonds international 20.000 \$. Les Commissions et Organisations régionales qui ont pris la relève, à la demande du Comité, n'ont jamais bénéficié de cet appui. Il est demandé l'octroi à la Commission, pour améliorer la circulation de l'information au niveau de la région, d'une dotation permanente sur le Fonds international 9.161.

4 - Formation et recherches en acridologie

La recherche d'une solution appropriée au problème du Criquet pèlerin ne peut être abordée sérieusement avec des chances de succès qu'à la lumière d'une connaissance approfondie de tous les aspects touchant à cet insecte et aux moyens susceptibles d'assurer son contrôle.

La formation supérieure des cadres et l'établissement de programmes de recherches sur le Criquet pèlerin sont apparus, dès la création de la Commission, comme des priorités.

Il est prévu de ne pas dépasser l'effectif de 3 boursiers en formation supérieure en même temps. La formation collective est envisagée dans certains domaines tels que la radiophonie, les appareils et les techniques de pulvérisations terrestre et aérienne, les prospections acridiennes ect...

5 - Secrétariat

Le Secrétariat de la Commission prépare, sur les plans technique et matériel, l'ensemble des réunions de la Commission, assure le suivi de l'exécution des recommandations établies et se préoccupe de la mise en place du dispositif capable d'assurer la surveillance et la lutte antiacridienne dans la région sur des bases rationnelles.

Le Secrétariat est fourni par la FAO qui supporte la totalité des dépenses afférentes à son fonctionnement.

Budget annuel de la Commission

<u>Activités</u>	<u>Ventilation du Budget</u>	
<u>1. Coordination Régionale</u>		<u>36,000.00</u>
- Session de la Commission (Frais de voyage et de mission, interprétation simultanée, rapports ect...).	25,000.00	
- Réunion du Comité Exécutif	8,000.00	
- Frais généraux	3,000.00	
<u>2. Coopération inter-régionale</u>		10,000.00
- Participation du Président de la Commission aux réunion de L'O.C.L.A.LAV. et des autres Organisations régionales	5,000.00	
- Visites des experts maghrébins aux Centres de recherches et Siège des Organisations régionales.	5,000.00	
<u>3. Formation et recherches</u>		60,000.00
- Formation supérieure (3 boursiers au plus en même temps)	30,000.00	
- Renforcement des laboratoires de recherches et projets de terrain	20,000.00	
- Documentation et abonnements dans les revues spécialisées des S.N.L.A.	10,000.00	
<u>4. Appui aux prospections et à la lutte</u>	20,000.00	20,000.00
TOTAL	126,000.00	126,000.00
Coût des services afférents au Projet (13%)	16,380.00	16,380.00
Solde	620.00	620.00
TOTAL Général	143,000.00	143,000.00

Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
En Afrique du Nord-Ouest

Fonds de dépôt N° 9169
Contributions des Etats Membres

Etats des Comptes au 30 Avril 1997
(en dollars E.U.)

Pays membres	Contributions dues au 31.12.96	Contributions dues en 1997	Contributions reçues au 30.04.97	Contributions dues au 30.04.1997
Algérie	0,00	36,600.00	0,00	36,600.00
Libye	75,974.20	41,500.00	0,00	117,474.20
Maroc	10.00	33,300.00	0,00	33,310.00
Mauritanie*	49,743.59	10,000.00	0,00	59,743.59
Tunisie	48,283.63	21,600.00	0,00	69,883.63
Total	174,011.42	143,000.00	0,00	317,011.42

* à partir de 1990

Commission FAO de lutte contre le Criquet pèlerin
En Afrique du Nord-Ouest
Fonds de dépôt N° 9169
Budget annuel pour 1997
et
Recettes et dépenses pour les années
1995, 1996 et et prévisions de dépenses pour 1997
(en dollars E.U.)

<u>RECETTES</u>	<u>BUDGET</u>	<u>1995</u>	<u>1996</u>	<u>1997*</u>
Solde au 1er Janvier		99.958,18	108.653,79	255.985,62
Contributions + int/	<u>143.000</u>	<u>126.341,14</u>	<u>277.188,35</u>	-
Total	143.000	226.389,32	385.842,14	255.985,62
<u>Dépenses</u>	<u>BUDGET</u>			
	<u>1997</u>			
1100 <u>Exp & Con Int.</u>		834,71	-606,25	-
1300 <u>Ass. temporaire</u>				
Experts, interprètes et personnel auxiliaire engagé pour de courtes durées		-	1,137,54	212,03
2000 <u>Voyages</u>				
Délégués, équipes, coordination régionale,	28 000	2 304,08	16 394,33	1 548,36
3000 <u>Contrats</u>				
4000 <u>Frais généraux</u>				
Interprètes, impression Rapports, prospections sur le terrain, entretien véhicules, divers	23 000	23 905,37	20 187,15	22 250,00
5000 <u>Fournitures et matériels</u>				
carburants et lubrifiants, Cartes etc.	35 000	24 073,03	11 779,62	
6000 <u>Equipement</u>	-	-	-	-

(Suite ANNEXE II)

8000 Bourses et dons Formation individuelle et collective	<u>40 000</u>	<u>53 073,53</u>	<u>66 024,89</u>	<u>13 000,00</u>
Total	126 000	104 190,72	114 917,28	37 010,39
9100 Coût des Services <u>afférents au projet</u> (13%)	16 380	13 544,81	14 939,24	1 541,83
TOTAL GENERAL	<u><u>142 380</u></u>	<u><u>117 735,53</u></u>	<u><u>129 856,52</u></u>	<u><u>38 552,22</u></u>
Solde	620	108 653,79	255 985,62	217 433,40

I. Arrêté au 12 Mai 1997

Fonds de dépôt N° 9169Détails des dépenses en 1995
(en dollars E.U.)

1100	<u>Experts & Consultants Internationaux</u>	
-	Divers	834,71
2000	<u>Voyages</u>	
-	Mission du Président de la CLCPANO au Siège FAO en Avril 1995 pour discussions techniques sur la suite à donner aux recommandations de la 19 ^e Session de la Commission (Tripoli, octobre 1994)	1 914,12
-	Réunion Comité Exécutif de la Commission, (Tunis, 5 - 9 /6/95) (Frais mission délégués algérien, mauritanien, marocain et libyen)	5 403,77
-	Frais mission délégué libyen, 18 ^e Session Commission Alger, 1992	603,00
-	Récupération frais mission :	
.	réunion Nouakchott, Juin 1994	- 450,00
.	mission Prof. Roux, 1994	- 1 877,40
.	mission M. Aliesh, Cairo, 1994 (EMPRES)	- 143,98
.	réunion de la Commission, Tripoli, 1994 :	
.	frais mission délégués algérien, marocain et tunisien	- 419,54
.	frais mission interprètes	- 377,89
.	mission MM Alfazani et Abougare (Cours de formation Contrôle Acridien, Cairo, 19 - 24 /11/94)	- 1 348,00
		----- 2,304.08
4000	<u>Frais généraux</u>	
-	Frais 23 ^e Session du Comité Exécutif de la Commission, Tunis, 5 - 9/6/95 (avis allocation N°. 64090)	1 000,00
-	Frais réparation véhicules FMI en Mauritanie (avis d'allocation N°. 64834)	21 640,15

(Suite ANNEXE III)

- Achat cartes pour les opérations de prospection et lutte antiacridienne en Libye (PO N° 50352/PR 428280)	879,97
- Frais médicaux du boursier El-Hadi Ould Taleb	357,54
- Frais divers	27,71

5000 Fournitures et matériel	23 905,37
- Réabonnement revues spécialisées pour les Pays de la Commission (1996)	24 073,03
8000 Bourses et dons	
- El-Hadi Ould Taleb (Mauritanie)	32 091,45
- Gadgoud (Libye)	18 429,65
- Récupération frais boursier 1994	- 74,35
- Formation M. Karra sur les prévisions acridiennes au Siège FAO, 16 - 24 /9/95	2 626, 78

	53 073,53
9000 Côté des services afférents au projet (13%)	13 544,81
	=====
TOTAL 1995	117 735,53

Fonds de dépôts N° 9169

Détails des dépenses en 1996
(en dollars E.U.)

1100 Consultants & Experts Internationaux

- Récupération fonds débités par erreur au projet en 1995	- 834,71
- Frais débités par le Trust Fund pool	228,46

	- 606,25

1300 Assistance Temporaire

- Assistance Temporaire du Secrétariat du CLCPANO Tunis *	1 137, 54
---	-----------

2000 Voyages

- 20ème Session de la Commission et 24ème Session de son Comité Exécutif, Nouakchott, 8 - 13 /6/96 : frais mission délégués algérien, libyen, marocain, et Tunisien	9 175,79
- frais mission interprètes	6 190,33
- Récupération frais mission 1 (CMTA N° 146047)	- 859,28
- Mission de MM Chara et Ghaoût en Mauritanie en Novembre 1996 dans le cadre du suivi de l'action des EMI	3 558,00
- Mission du Président de la CLCPANO à Rome en Janvier 1997	3 416,00
- Récupération frais voyages réunion Comité Exécutif Tunis, Juin 1995	- 400,00
- Récupération frais mission 2 (CMTA N° 154860)	- 4 686,51

	16 394,33

4000 Frais généraux d'opération

- Frais d'expédition et de valise du Secrétariat de la CLCPANO Tunis *	833,07
- 20ème Session de la Commission et 24ème Session de son Comité Exécutif, Nouakchott, 8 - 13 /6/96 (honoraires 5 interprètes)	12 282,61

(Suite ANNEXE IV)

. lettres d'invitation aux pays participants	4 480,00
. frais divers + hospitalité	2 000,00
- Frais divers Bureau du Secrétariat de la CLCPANO, Tunis *	622,67
- Récupération achat cartes pour la Libye (PO 50352/1995)	- 31,20
	<hr/>
	20 187,15
5000 Fournitures et matériel	
- Achat fournitures par le Secrétariat de la CLCPANO *	232,34
- Réabonnement revues spécialisées pour les pays de la Commission (1997)	15 000,00
- Récupérations frais de réabonnement de 1996	- 3 452,72
	<hr/>
	11 779,62
8000 Bourses et dons	
- El-Hadi Ould Taleb (Mauritanie)	35 032,41
- Khaled Gadgoud (Libye)	30 992,48
	<hr/>
	66 024,89
9000 Coût des services afférents au projet (13%)	14 939,24
	<hr/>
TOTAL 1996	129 856,52

* Il s'agit de frais chargés par erreur (à transférer sur le programme régulier de Accra)

1 et 2 : Il s'agit d'imputations erronées qui seront rectifiées en 1997

Détails des Prévisions de Dépenses et des Engagements pour 1997
(au 12.05.97)
(en Dollars E.U.)

1300 Assistance temporaire		
- Frais divers <u>3</u>		212,03
 2000 Voyages		
- Mission du Président de la CLCPANO à Rome en Janvier 1997		1 058,20
- Frais de mission de MM. Chara et Ghaôût en Mauritanie en 1995		490,16

		1 548,36
 4000 Frais Généraux		
- Impression rapport 20ème Session de la Commission		1 750,00
- Traduction lettre d'agrément 25ème Session du Comité Exécutif, Tripoli, Juin 1997		500,00
- Frais de prospection en Mauritanie (EMI), appui à la lutte sur le terrain		20 000,00

		22 250,00
 8000 Bourses et dons		
- Gadgoud (prolongation de 7 mois)		13 000,00
 9100 Coût des services afférents au projet (13%) <u>4</u>		1 541,83

 TOTAL PROVISoire 1997		38 552,22

3 Frais imputés, également, par erreur et qui seront remboursés en 1997 à la Commission.

4 Au 30 Avril 1997